

ACTE NOTARIE de CREDIT IMMOBILIER

Par tournesol51, le 09/03/2021 à 11:10

Bonjour à tous,

ayant souscrit un crédit immobilier en 2007 et celui ci ayant fait l'objet d'un acte éxécutoire devant notaire puis je savoir combien de temps cet acte éxécutoire est valable pour s'en servir en justice dans le cas d'un conflit avec la banque préteuse???

Merci de votre réponse